



Conseil de la Ville

Règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1410, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 25 juin 2024

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 9 AOÛT 2024

Plan de zonage

